
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement a été rédigé par le Conseil d'Administration d'Inkoozing en vue de compléter ses statuts en ce qui concerne l'organisation et la gestion globale de l'atelier partagé. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, le 9 octobre 2015, et s'applique dès lors à tous les adhérents et membres de l'association.

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose d'adhérents et de membres actifs.

Adhérent visiteur

Cette catégorie concerne les personnes qui participent à une formule de groupe ou un workshop.

Adhésion : 1,00 €.

Adhérent occasionnel

Cette catégorie concerne les personnes qui souhaitent pratiquer la sérigraphie au sein de l'atelier de manière occasionnelle.

Adhésion : 5,00 €.

Adhérent confirmé

Cette catégorie concerne les personnes qui souhaitent pratiquer la sérigraphie au sein de l'atelier de manière régulière.

Adhésion : 20,00 €.

Membre actif

Les adhérents qui offrent à l'association un soutien bénévole et régulier peuvent accéder à la catégorie membre actif, sur décision du Conseil d'Administration (majorité absolue) lors de l'assemblée générale ordinaire.

Non soumis à cotisation.

Réservation et planning

Les adhérents et membres font la demande de réservation par e-mail ou par téléphone à la coordinatrice, au moins deux semaines à l'avance, cette dernière accepte ou propose d'autres dates en fonction du planning.

Lors de la réservation ils doivent préciser s'ils souhaitent réserver le pôle d'impression textile ou papier, le nombre d'écrans nécessaires ainsi que leur(s) format(s) et maille(s).

Les adhérents sont tenus d'utiliser l'atelier lors des plages horaires qu'ils ont réservé sur le planning. En cas d'empêchement, ils doivent rectifier le planning au plus tôt afin de ne pas réserver des plages horaires inutilement, au détriment des autres adhérents.

Autonomie et accompagnement de projet

Les adhérents utilisent l'atelier de manière autonome et s'engagent à mettre en oeuvre des projets à leur portée. Ils doivent maîtriser le processus depuis l'impression du typon, au dégravage de l'écran. S'ils en ressentent la nécessité, ces derniers peuvent demander d'être accompagné par un membre actif permanent.

Coût de l'accompagnement de projet (infographisme et/ou sérigraphie) : 20 €/heure, en supplément de la contribution financière au matériel et au fonctionnement.

Carnet de vie de l'association

Le carnet de vie de l'association comprend :

- la liste des adhérents et membres,
- les tableaux de contribution financière à remplir à chaque fois que l'adhérent ou membre utilise l'atelier.

Il est de la responsabilité de tous les adhérents et membres de tenir ce carnet correctement, et de payer les contributions assidûment.

Vie associative et bénévolat

Les adhérents sont invités à transmettre leurs remarques et initiatives concernant l'association à la coordinatrice.

Le bénévolat est indispensable au fonctionnement de l'association. Les adhérents qui souhaitent s'investir peuvent demander des missions à la coordinatrice en fonction de leurs compétences et du temps imparti.

Les adhérents bénévoles réguliers peuvent devenir membre actif après en avoir fait la demande auprès du conseil d'administration.

Contribution financière

À chaque réalisation de projet, les adhérents participent financièrement aux frais de matériel, de fournitures et de fonctionnement de l'association.

	Adhérent occasionnel	Adhérent confirmé	Membre actif
Mise à disposition de l'atelier	15,00 €	10,00 €	1,00 €
Typons	A4 - 4,00 €	A4 - 3,00 €	A4 - 1,50 €
	A3 - 6,00 €	A3 - 5,00 €	A3 - 2,50 €
Écran prêt à insoler	< A4 - 11,00 €	< A4 - 9,00 €	< A4 - 4,50 €
	< A3 - 16,00 €	< A3 - 14,00 €	< A3 - 7,00 €
	< A2 - 26,00 €	< A2 - 22,00 €	< A2 - 11,00 €
Enduction seule	-	< A4 - 4,00 €	< A4 - 2,00 €
	-	< A3 - 6,00 €	< A3 - 3,00 €
	-	< A2 - 10,00 €	< A3 - 5,00 €
Impression textile	< A4 - 0,30 €	< A4 - 0,20 €	< A4 - 0,10 €
	< A3 - 0,60 €	< A3 - 0,40 €	< A3 - 0,20 €
	< A2 - 0,90 €	< A2 - 0,60 €	< A2 - 0,30 €
Impression papier carton	< A4 - 0,20 €	< A4 - 0,10 €	< A4 - 0,05 €
	< A3 - 0,30 €	< A3 - 0,20 €	< A3 - 0,10 €
	< A2 - 0,50 €	< A2 - 0,30 €	< A2 - 0,15 €

RÈGLES D'UTILISATION DE L'ATELIER

- Prendre soin du matériel et particulièrement des écrans :
 - ne pas laisser l'encre sécher dans la maille,
 - ne pas laisser les scotchs de masquage,
 - les manipuler avec attention, veiller notamment à ce que l'écran repose toujours sur le cadre métallique et non la toile.
- Éteindre la flasheuse et le tunnel de séchage aussitôt l'utilisation terminée.
- Étiqueter les pots d'encres à chaque mélange en inscrivant le type d'encre (marque).

- Utiliser de préférences les encres déjà mélangées pour éviter les gaspillages et nettoyer les pots qui sont presque vides ou inutilisables.
- Nettoyer et ranger le matériel utilisé :
 - nettoyer avec soin écrans, racles, mélangeurs, pots, etc...
 - remettre les choses à leur place (planches, outils, films, etc.).
- Entretien général :
 - ne pas laisser traîner déchets, papiers et chiffons usagés,
 - nettoyer l'évier, les éponges,
 - nettoyer les janettes et la table d'impression,
 - nettoyer tasses, cafetière, etc,
- Ne pas fumer.

RADIATION

Les adhérents qui ne respecteraient pas les règles de fonctionnement de l'association et d'utilisation de l'atelier peuvent être radiés de l'association sur décision du conseil d'administration. Ce vote doit être prononcé à la majorité absolue pour les adhérents, et à l'unanimité en ce qui concerne les membres actifs.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur peut au besoin être modifié par le Conseil d'Administration. Ces modifications doivent être adoptées à la majorité absolue lors d'une assemblée générale, avant d'être appliquées.

Fait à Saint-Etienne, le 9 octobre 2015.

inkoozing

Atelier de sérigraphie associatif
5 rue Paul Bert - 42000 Saint-Étienne
contact@inkoozing.fr
04 82 37 44 26